



ipem
CANNES

WANT TO BE ON STAGE ?
BECOME A SPEAKER !

APPLY NOW

**New Promises
for Private Markets**

JANUARY 28-30, 2025
Palais des Festivals, Cannes, France



Budget 2025

La vérité sur les économies et les hausses d'impôts

Loin de la proportion de deux tiers/un tiers annoncée par le gouvernement, la réalité est inverse : un effort sur les dépenses de 12 Mds€ et une hausse de 30 Mds€ des prélèvements obligatoires



*Mécomptes publics,
François Ecalte*

Le gouvernement a annoncé un effort de redressement des comptes publics de 60 Mds€ en 2025, dont 19 Mds€ de hausses des prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) et 41 Mds€ d'économies sur les dépenses publiques. Le Haut Conseil des finances publiques estime de son côté que "l'effort structurel" de réduction du déficit s'élève à 42 Mds€, dont 30 Mds€ de hausse des prélèvements obligatoires et 12 Mds€ d'économies, ce qui apparaît d'ailleurs dans le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances.

"Le gouvernement inclut 5 Mds€ de réduction des allègements de cotisations patronales dans les "économies" alors qu'il s'agit clairement d'une hausse des prélèvements obligatoires"

Le gouvernement inclut en effet 5 Mds€ de réduction des allègements de cotisations patronales dans les "économies" alors qu'il s'agit clairement d'une hausse des prélèvements obligatoires. Il omet en outre des hausses d'impôts décidées au cours de la législature précédente, notamment celle de la taxe sur la consommation d'électricité. Au total, on trouve bien 30 Mds€ de hausse des prélèvements obligatoires.

Chiffrage discutable des économies

S'agissant des économies, il existe deux méthodes pour les chiffrer. La première, utilisée par le gouvernement, consiste à estimer la croissance "tendancielle" des dépenses, celle qui serait constatée si aucune mesure n'était prise, et à mesurer la différence avec la croissance prévue des dépenses (0,5 % en euros constants). Si cette croissance tendancielle est relativement aisée à estimer pour des dépenses comme les pensions de retraite en fonction de leurs déterminants (démographie, règles de calcul...), elle est beaucoup plus difficile à évaluer pour des dépenses comme celles de l'assurance maladie ou des collectivités locales.

Son estimation repose sur des hypothèses qui peuvent être fragiles, et la tentation d'un nouveau gouvernement est parfois d'en exagérer l'ampleur pour noircir la situation. La croissance tendancielle retenue (2,8 %) est particulièrement forte, bien plus que celle que j'avais estimée avec un co-auteur en 2022 (1,7 %), et le Haut Conseil des finances publiques n'a pas obtenu les informations permettant de la valider.

"L'estimation de la croissance "tendancielle" des dépenses repose sur des hypothèses qui peuvent être fragiles, et la tentation d'un nouveau gouvernement est parfois d'en exagérer l'ampleur pour noircir la situation."

Dans ces conditions, on ne peut qu'appliquer la deuxième méthode. Elle consiste à mesurer les économies en faisant la différence entre la croissance potentielle du PIB (1,2 %) et la croissance prévue des dépenses en volume (0,5 %), ce qui fait 0,7 % des dépenses publiques soit 12 Mds€. Elle est justifiée par le fait qu'une croissance des dépenses inférieure à la croissance potentielle du PIB finit par se traduire à moyen terme par une diminution du rapport des dépenses au PIB. Cette méthode est au cœur des nouvelles règles budgétaires européennes.

Elle sous-estime toutefois l'ampleur des mesures nécessaires pour seulement ramener la croissance annuelle des dépenses à 1,2 % en volume. Le chiffre de 12 Mds€ est un minorant de leur ampleur. Au total, les mesures relatives aux dépenses publiques nécessaires pour ramener le déficit à 5,0 % du PIB en 2025, compte tenu des 30 Mds€ de hausse des prélèvements obligatoires, sont probablement comprises entre 15 et 20 Mds€. Beaucoup d'entre elles restent à préciser.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François Ecalle.

[S'inscrire à la newsletter Économie Politique](#)

A lire également

[Mécomptes publics - les chroniques de François Ecalle](#)

Publié le 14/10/2024

Catégories :

Economie / Mécomptes publics /

Réutiliser cet article

Cet article est une œuvre protégée. Son utilisation donne lieu à des droits d'exploitation et de rediffusion interne et externe. [Nous consulter](#).